

SARL PREST ASSUR
AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA
ZA AUVOURS 72530 YVRE L'EVEQUE
TEL 02.43.89.00.58 FAX 02.43.89.14.79
E-mail : arnaud.cormery@mma.fr
N° ORIAS : 15000105 - www.orias

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité civile

Valable pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019

Nous, soussignés Arnaud CORMERY, Thierry DUTERTRE et Norberto LOURENCO, 14 Place de la République 72160 CONNERRE, Agents Généraux des M.M.A. - dont le siège social est situé 10 bd Oyon 72000 LE MANS attestons que :

SAS EXCELIUM

Demeurant : 8 RUE JULES VERNE – 44700 ORVAULT

Est titulaire, pour l'activité de :

- prestations de sécurité en tous lieux
- études, audit, conseil et assistance dans la mise en œuvre des moyens de sécurité
- formation aux métiers de la sécurité
- coordination santé-sécurité dans le cadre de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983
- vente, installation et maintenance de systèmes d'alarmes anti intrusion
- vente et installation et maintenance de systèmes de détection incendie, système de vidéosurveillance, contrôle d'accès
- surveillance de bien par géolocalisation
- surveillance de collectivités et administrations
- transport de support d'informations dématérialisé
- assemblage d'équipements électroniques dédiés à la télésurveillance
- télésurveillance sur zone aéroportuaire hors zone de sureté à accès réglementée

Du contrat n° : **144 620 683** qui garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui peut lui incomber.

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON*		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montants des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2)(3)	10 000 000 EUR	
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	10 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	3 500 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	10 000 000 EUR	1 000 EUR
• Vol par préposé	100 000 EUR	300 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	3 000 000 EUR	1 000 EUR
• Atteintes à l'environnement* accidentelles* (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	1 000 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation et à enregistrement au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement.

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE*		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montants des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :	10 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels consécutifs* à ceux-ci	10 000 000 EUR	1 000 EUR
• Dommages subis par les biens confiés* y compris fonds et valeurs* confiés limités à 60000 euros par année d'assurance	305 000 EUR	1 000 EUR
• Perte ou vol de clés	150 000 EUR	1 000 EUR
• Frais de vétérinaire	Frais réels	200 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	3 000 000 EUR	3 000 EUR
• Frais de dépose* et de repose*	305 000 EUR	3 000 EUR
• Frais de retrait* des produits livrés	305 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.



ENTREPRISE

RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Garanties	Montant de la garantie en euros	Montant de la franchise* en euros
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à YVRE
le 03/01/2019

L'assureur,
par délégation,
L'Agent Général,

SARL PREST'ASSUR

MMA

14 place de la République - 72160 CONNERRÉ
Tél. 09 78 350 350

N° ORIAS 15000105 - www.orias.fr

SIREN 808 044 747 - prestassur@mma.fr

SARL PREST'ASSUR (T.DUTERTRE A.CORMERY N.LOUREN CO)
Capital social 360 000 euros - RCS Le Mans 808044747 - Siège social : 14 PLACE DE LA REPUBLIQUE 72160 CONNERRÉ

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros
RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie
Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 042 174